



**Combative et engagée :
la SPV est là pour vous !**

***Adhère à la SPV dès
aujourd'hui sur spv-vd.ch***

SPV



La SPV s'engage pour ses membres au quotidien !

- Défense *des conditions de travail* des enseignant-e-s et assistant-e-s à l'intégration ;
- *Accompagnement individuel* en cas de situation conflictuelle ;
- Réponse *aux questions juridiques* ;
- Abonnement à *la revue Majuscules* et à la newsletter ;
- Affiliation intégrée à *l'association sectorielle, à l'Union syndicale suisse et à la Fédération des Sociétés des fonctionnaires* ;
- Prestation du *Fonds de secours*, notamment rente en cas de perte de salaire lors d'une maladie longue durée ;
- *Protection juridique professionnelle* ;
- *Rabais* auprès d'assurances et de partenaires commerciaux ;

Cotisation de septembre 2024 à décembre 2024 :

Offre spéciale de 50.- (30.- si parrainé par un-e membre de la SPV !).

Tarif pour les diplômé-e-s HEP 2024 : offert

La cotisation est payée par année civile. Le barème ordinaire est consultable sur notre site internet.